

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 13 Décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 06 décembre 2018.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. JOLLIVET - M. CORNET – Mme LEBRAT - Mme PIQUEMAL – M. EUVRARD - Mme GRENIER.

**Excusés : M. BOUNIARD a donné procuration à Mme PIQUEMAL.
Mme PEREZ a donné procuration à Mme CROZIER.**

Absents : M. RIFFARD – Mme RAMUS.

M JOLLIVET a été élu secrétaire.

Objet : Création d'un poste administratif dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours, tant par l'employeur que par le secteur public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

.../...

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 24 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi administratif dans le cadre du Parcours Emploi Compétences d'une durée de 12 mois à temps non complet 24 h à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la création d'un emploi administratif dans le cadre du Parcours Emploi Compétences d'une durée de de 12 mois et une rémunération au SMIC,
- CHARGE son Maire de procéder au recrutement de l'agent,
- PRECISE que l'emploi sera créé pour une durée hebdomadaire de 24 heures par semaine,
- AUTORISE son Maire à signer la convention avec la Mission Locale et les services de l'Etat ainsi que le contrat de travail de l'agent.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 13 décembre 2018.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 14 décembre 2018
LE MAIRE,
André VOLLE.

